

IMPRIMÉ SUR UN PAPIER CONTENANT 100% DE FIBRES POSTCONSUMMATION, CERTIFIÉ CHOIX ENVIRONNEMENTAL,  
PROCÉDÉ SANS CHLORE ET FABRIQUÉ AU CANADA À PARTIR D'ÉNERGIE BIOGAZ.



coalition québécoise  
contre les  
**ateliers de  
misère**

## Guide thématique

Adopter et mettre en œuvre une politique  
d'approvisionnement responsable dans  
une école primaire ou secondaire

Recherche et rédaction  
Philippe Bélanger

Comité de lecture  
Martine Joyal (CISO)  
Marie-Noëlle Roy (CISO/CQCAM)  
Francine Néméh (CISO)  
Véronique Brouillette (CSQ)  
Martine Chatelain (responsable régionale EVB APL CSQ)  
Roger Lalonde (CSDM)

Coordination  
Martine Joyal (CISO)  
Marie-Noëlle Roy (CISO)

Révision  
Louïse Auclair

Direction artistique et design graphique  
Marlene-b.com

Ce guide est le fruit d'une collaboration entre :  
Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO)  
et la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM).



Merci à nos partenaires financiers :  
Le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)  
et l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



FONDS D'ACTION  
québécois pour le  
développement durable  
HAUSSER  
Québec



Agence  
canadienne de  
développement  
international

Canadian  
International  
Development  
Agency

DÉPÔT LÉGAL À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, JANVIER 2009  
L'EMPLOI UNIQUE DU MASCULIN EST FAIT DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.

4	■ INTRODUCTION
5	Qu'est-ce qu'une PAR ?
	À propos de ce guide thématique
6	■ SECTION 1
	MIEUX COMPRENDRE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE
7	L'approvisionnement en milieu scolaire
7	Le processus d'appel d'offres
9	Les aspects juridiques de l'approvisionnement
11	Le contenu d'une politique d'approvisionnement responsable
13	Les principes de l'approvisionnement responsable
15	Exemple 1 ► le papier
19	Exemple 2 ► les vêtements
24	■ SECTION 2
	SENSIBILISER SON MILIEU À L'ADOPTION D'UNE PAR
25	Identifier les personnes-clés
28	Développer un argumentaire convaincant
	Éduquer et mobiliser
29	■ SECTION 3
	ADOPTER ET METTRE EN PLACE UNE PAR
	EN MILIEU SCOLAIRE
	Adopter la PAR de façon officielle
	Former un comité de pilotage
30	Accompagner les fournisseurs
	S'assurer du respect de la PAR
32	■ SECTION 4
	QUELQUES EXEMPLES DE PRATIQUES
	RESPONSABLES EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT
35	■ SECTION 5
	LES RÉSEAUX SPÉCIFIQUES AU MILIEU SCOLAIRE
37-38	■ CONCLUSION   RÉFÉRENCES

## ■ INTRODUCTION

« Un nombre croissant d'individus se rendent compte du pouvoir politique de leurs choix de consommation... Ils veulent des produits qui correspondent à leurs valeurs, exigeant que soient davantage respectés les travailleurs et l'environnement<sup>1</sup>. » L. Waridel, 2002

Selon les plus récentes données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), plus de 1 300 000 élèves fréquentent les 2 700 écoles primaires et secondaires réparties au sein de la province. Afin d'assurer le financement et le fonctionnement de notre système d'éducation, l'État investit annuellement plus de 9 milliards de dollars dans les commissions scolaires et les écoles privées du Québec<sup>2</sup>. Ces statistiques sont éloquentes et rappellent que notre système d'éducation constitue un rouage important de notre société. Or, à un moment où de plus en plus de citoyens et citoyennes questionnent les impacts de notre modèle économique sur l'environnement et les différents peuples de la planète, les écoles ont certainement un rôle déterminant à jouer dans la mise en place d'un développement plus durable.

### PAS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SANS APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Proposer un véritable modèle de développement durable demeure encore quelque chose de difficile. Cela nous oblige d'abord à remettre en question nos pratiques. Il importe d'analyser comment concilier à la fois des impératifs sociaux, environnementaux et économiques. Or, tel que le mentionne la stratégie gouvernementale sur le développement durable, examiner de manière détaillée la question des approvisionnements responsables constitue désormais une priorité<sup>3</sup>. Ainsi, même si l'on parle souvent, avec raison, de l'importance du recyclage, de l'économie d'énergie ou de la solidarité envers les pays du Sud, un réel développement durable

implique également de chercher à comprendre l'impact de nos achats sur les droits des travailleurs et travailleuses, et sur l'environnement.

Nos établissements d'enseignement primaire et secondaire s'approvisionnent-ils de manière responsable ? Probablement du mieux qu'ils le peuvent. Cependant, afin de parvenir à mettre de l'avant un réel modèle d'approvisionnement responsable, les écoles et les commissions scolaires doivent progressivement se doter des outils nécessaires. **Le premier de ces outils est sans aucun doute une politique d'approvisionnement responsable (PAR) claire et rassembleuse.**

## Qu'est-ce qu'une politique d'approvisionnement responsable (PAR) ?

C'est une politique adoptée par une organisation afin d'encadrer tous les achats de produits et services faits pour son compte. S'inscrivant dans une perspective de développement durable, une PAR met de l'avant des normes sociales s'inspirant des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), ainsi que les normes environnementales les plus pertinentes selon les secteurs d'approvisionnement.

## À propos de ce guide

L'adoption et la mise en place d'une PAR représentent un défi d'envergure qui demande à la fois imagination et persévérance. Que vous soyez élève, enseignant, administrateur ou membre d'un comité de parents, vous pouvez jouer un rôle essentiel en ce sens, et ce guide a été élaboré dans le but d'accompagner vos démarches. Par ailleurs, mentionnons que cette initiative s'inscrit en complément au Guide de mise en place d'une politique d'achat responsable, publié par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) et la Coalition étudiante trans-actions responsables (CÉTAR) en 2007, qui fournit d'un point de vue plus général les renseignements reliés à la mise en place d'une PAR<sup>4</sup>.

### L'approvisionnement en milieu scolaire

Les approvisionnements se font de façon différente selon les établissements et les produits. La plupart du temps, les commissions scolaires jouent un rôle important en matière d'approvisionnement dans le secteur public, tandis que bien souvent, les établissements privés sont plus autonomes et effectuent leurs achats de façon indépendante.

#### LES CONTRATS-CADRES DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Règle générale, chaque commission scolaire possède un bureau des approvisionnements. Puisque les achats sont faits pour l'ensemble des écoles de la commission scolaire, cela permet de négocier des ententes en gros avec certains fournisseurs. Par exemple, dans le cas du papier, une commission scolaire peut signer une entente-cadre faisant en sorte de fournir un prix intéressant à toutes les écoles de son territoire, leur permettant ainsi de s'approvisionner selon leurs besoins tout au long de l'année scolaire.

Afin de faciliter l'accès aux ententes-cadres élaborées avec différents fournisseurs, la plupart des commissions scolaires ont un site Internet détaillant les produits offerts ainsi qu'un système de commande en ligne. À l'heure actuelle, il ne semble pas que la description des produits en ligne fournisse d'indications sur les caractéristiques sociales et environnementales de ces produits.

#### LES APPROVISIONNEMENTS PARTICULIERS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT

Pour certains autres types de produits ou services, les écoles effectuent leurs achats de manière plus autonome. Selon l'importance des montants en jeu, les contrats sont attribués en faisant directement affaire avec un fournisseur donné, ou encore par appel d'offres. Le cas échéant, le processus d'appel d'offres peut être encadré par la commission scolaire.

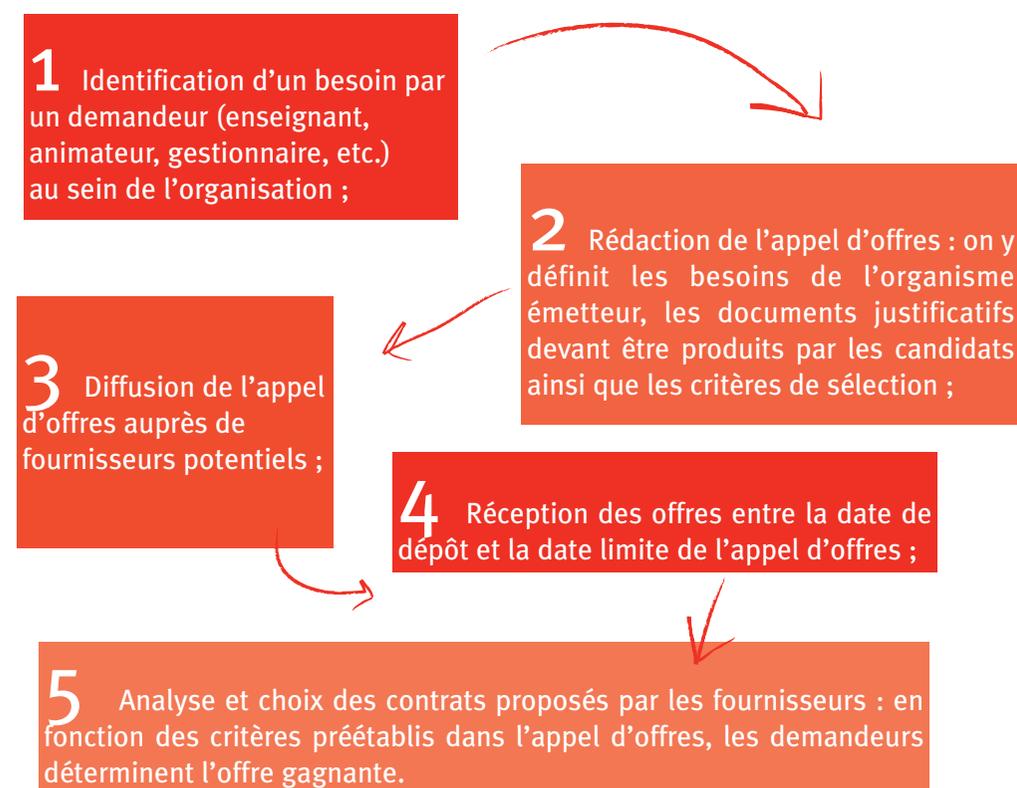
## Le processus d'appel d'offres

On peut définir l'appel d'offres de la manière suivante : un processus par lequel un demandeur cherche à mettre en concurrence plusieurs fournisseurs potentiels (de biens, services ou de travaux de construction) par une divulgation complète, formelle, publique et détaillée de ses besoins dans le but d'obtenir le contrat le plus avantageux possible.

### DIFFÉRENTS MONTANTS, DIFFÉRENTES PROCÉDURES

La loi sur les contrats des organismes publics oblige les écoles et les commissions scolaires à procéder à un appel d'offres public lorsque le montant d'un contrat dépasse 100 000 \$. Or, les commissions scolaires et les écoles effectuent fréquemment des achats de moindre envergure. Les normes pour les approvisionnements d'une valeur de moins de 100 000 \$ varient selon les établissements, il importe donc de consulter la politique d'approvisionnement de votre organisation afin d'en connaître les détails.

### LES CINQ GRANDES ÉTAPES DE L'APPEL D'OFFRES



## ACHAT DE BIENS

### LA GRILLE MULTICRITÈRES

À l'image d'un examen de maths ou de français, les gestionnaires en approvisionnement évaluent chaque soumission en lui attribuant une note sur 100. Dans la plupart des cas, le prix est un facteur déterminant et peut valoir jusqu'à 50 % des points d'un appel d'offres. Parmi les autres critères importants de cette grille, on retrouve par exemple la qualité des services offerts, l'évaluation du produit et diverses clauses particulières telles que l'expérience et les références du fournisseur.

**Une politique d'approvisionnement responsable est particulièrement importante à cette étape.** En effet, en vertu de la loi 17 sur les contrats des organismes publics en vigueur au Québec depuis 2006, il est permis que des critères sociaux ou environnementaux soient inclus dans la grille d'évaluation d'appels d'offres dans le secteur public. Par exemple, une PAR pourra imposer que des points soient attribués au soumissionnaire si ses employés sont syndiqués ou encore si les produits qu'ils fabriquent ou distribuent sont certifiés équitables. De cette façon, on favorise l'achat d'un produit ou d'un service appuyant le respect des droits des travailleurs et de l'environnement.

## Les aspects juridiques de l'approvisionnement

### LA LOI 118 SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoptée le 18 avril 2006<sup>5</sup>, la loi 118 vise principalement à améliorer la performance du gouvernement québécois en termes de développement durable. Les notions de « production et consommation responsables » font d'ailleurs l'objet d'une des trois orientations prioritaires de la Stratégie de développement durable du gouvernement 2008-2013<sup>6</sup>. Afin de concrétiser cette priorité, le gouvernement s'engage à « appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions éco-responsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux », ainsi qu'à « fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services<sup>7</sup> ». Cependant, afin de bien comprendre l'implication de ces engagements, il nous faut examiner plus en détail le cadre légal régissant l'approvisionnement des organismes publics.

### LA LOI 17 SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS

La Loi québécoise sur les contrats des organismes publics<sup>8</sup> encadre l'ensemble des processus contractuels entre les organismes publics québécois et leurs contractants privés. Visant à établir un cadre de gestion sain et diligent, cette loi ouvre cependant la porte à la prise en compte de la dimension sociale et environnementale de l'approvisionnement, tel que mentionné dans son 4<sup>e</sup> objectif qui favorise la **mise en place de procédures efficaces et efficientes, comportant notamment une évaluation préalable des besoins adéquate et rigoureuse qui tient compte des orientations gouvernementales en matière de développement durable et d'environnement.**

### RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT DES ORGANISMES PUBLICS

Ce règlement, qui ne concerne que les biens, précise la manière dont peuvent être inclus des critères d'ordre social et environnemental dans un processus d'approvisionnement responsable<sup>9</sup>. Ainsi, l'utilisation de tels critères est permise mais ne constitue pas une obligation. Cependant, pour employer de manière discriminatoire des critères propres au développement durable, il doit toujours y avoir un nombre de fournisseurs jugé suffisant afin de permettre une saine compétition. Si ce n'est pas le cas, le demandeur devra se contenter d'appliquer une marge préférentielle maximale de 10 % aux fournisseurs concernés.

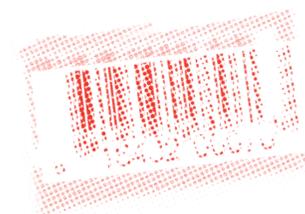
Bien que l'on puisse considérer cet apport réglementaire comme relativement modeste, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un pas significatif vers l'inclusion d'indicateurs de responsabilité sociale dans la conduite des affaires publiques. Il n'y a pas si longtemps, ces mêmes critères étaient tout simplement ignorés. De plus, rappelons que des variations de seulement 2 % ou 3 % dans les grilles d'évaluation des fournisseurs sont parfois suffisantes afin de déterminer le gagnant d'un appel d'offres. L'impact et l'application de telles mesures ne sont donc pas à négliger.

## LES ACCORDS COMMERCIAUX INTERPROVINCIAUX ET INTERNATIONAUX

De façon complémentaire, il est important de mentionner qu'il existe également des accords de libre-échange interprovinciaux et internationaux qui influencent les modèles d'approvisionnement des écoles et des commissions scolaires québécoises. Cependant, l'impact de ces accords demeure limité dans la mesure où ces derniers s'appliquent seulement aux contrats de plus de 100 000 \$. Leur principal effet consiste à obliger les gestionnaires en approvisionnement à divulguer publiquement tous leurs appels d'offres par le biais du site Internet du Système électronique d'appel d'offres (SEAO)<sup>10</sup> pendant une durée minimale de quinze jours. Le tout afin de permettre aux entrepreneurs de toutes les régions admissibles de soumissionner de manière équitable sur ces projets.

Ainsi, on constate que le gouvernement semble être disposé à mettre en place de façon graduelle la marge de manœuvre légale permettant aux organisations publiques de s'approvisionner de manière plus responsable. Selon le plan stratégique du gouvernement en matière de développement durable, il est ainsi prévu que l'ensemble des institutions publiques québécoises (villes, écoles, universités, etc.) de même que les entreprises subventionnées par le gouvernement québécois en viennent obligatoirement à adopter de telles pratiques.

# Le contenu d'une politique d'approvisionnement responsable



## QU'EST-CE QU'UNE PAR ?

Tel que mentionné en introduction, c'est une politique adoptée par une organisation afin d'encadrer tous les achats de produits et services faits pour son compte. S'inscrivant dans une perspective de développement durable, cette politique devrait idéalement faire référence à des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi qu'à des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), tout en incluant les normes environnementales les plus pertinentes selon les secteurs d'approvisionnement.

## LES NORMES SOCIALES

### Sept normes fondamentales du travail à inclure dans une PAR selon la CQCAM

- ▶ Le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé (Convention 29 de l'OIT) ;
- ▶ La liberté d'association et le droit à la négociation collective (Conv. 87 et 98 de l'OIT) ;
- ▶ L'abolition effective du travail des enfants (Conv. 138 et 182 de l'OIT) ;
- ▶ La non-discrimination en matière d'emploi (Conv. 100 et 111 de l'OIT) ;
- ▶ Des conditions de travail décentes (Conv. 155 de l'OIT) ;
- ▶ Des heures de travail non excessives (Conv. 1, 30, 31, 46, 49, 51, 57, 61, 67, 109, 153 et 180 de l'OIT) ;
- ▶ Un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux des familles (Art. 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).<sup>11</sup>



## LES NORMES ENVIRONNEMENTALES

Peut-être votre organisation possède-t-elle déjà une politique environnementale qui met de l'avant certains gestes verts. Si c'est le cas, à vous de voir la portée de cette politique et la façon dont votre PAR peut être complémentaire. Cependant, si votre organisation ne possède pas de politique environnementale, il peut être intéressant de faire d'une pierre deux coups en proposant une approche globale intégrant à la fois des critères sociaux et environnementaux au sein d'une même politique organisationnelle.

Contrairement aux normes sociales, aucune entente internationale n'existe quant aux normes environnementales minimales qui devraient être respectées. La tendance est donc que chaque acteur décide des normes environnementales qu'il mettra de l'avant. Voici quelques éléments couramment utilisés :

- ▶ l'achat local, qui permet de réduire les coûts environnementaux liés au transport des produits, tout en encourageant l'économie d'une région ;
- ▶ les 4R : repenser, réduire, réutiliser et recycler, ce qui permet d'amoindrir la quantité de déchets générés ;
- ▶ l'utilisation de produits naturels au lieu de produits chimiques (par exemple dans le cas des teintures), ce qui limite la pollution de l'eau et des sols, tout en étant plus sain pour les travailleuses et les travailleurs ;
- ▶ la mise en place d'analyse de cycle de vie environnemental ou social, ce qui permet de faire des choix plus judicieux à l'achat.

Afin de s'assurer du respect de ces normes sociales et environnementales, une PAR doit également inclure des mécanismes de suivi permettant d'évaluer la performance des différents fournisseurs.

## Les principes de l'approvisionnement responsable

Mettre en place une PAR ne requiert pas seulement l'instauration d'une politique modifiant la structure des achats d'une organisation, mais aussi, voire surtout, une réflexion sur ses façons de faire. Par exemple, d'un point de vue environnemental, les meilleurs achats sont parfois tout simplement ceux qu'on réussit à éviter. Une alternative qui dans certains cas se veut tout aussi économique qu'écologique.

### REPENSER, RÉDUIRE, RÉUTILISER ET RECYCLER

Dans le domaine de la consommation responsable, de nombreuses organisations font la promotion du principe des **4 R** : **Repenser, Réduire, Réutiliser et Recycler**. Ce type d'analyse peut également guider tout établissement scolaire dans sa démarche d'approvisionnement responsable.

4 R	Application du principe	Exemple de critères de choix de produits
Repenser	Se questionner sur les besoins et les types d'usage de produits utilisés par l'établissement afin d'en optimiser l'utilisation.	Évaluer de manière plus précise les quantités nécessaires en fonction des besoins. Envisager la location ou le partage de biens de certains produits plutôt que l'achat. Penser l'achat et la disposition des biens en termes de cycle de vie.
Réduire	Diminuer l'acquisition de matériels et la consommation de ressources.	Utiliser des biens de meilleure qualité avec une plus longue durée de vie, moins toxiques/polluants, réutilisables/rechargeables. Réduire, si possible, l'emballage des produits consommés.
Réutiliser	Utiliser à nouveau ou acquérir du matériel usagé ou remis à neuf.	Favoriser l'emploi de biens faciles à utiliser et à réparer, réutilisables/consignés.
Recycler	Acquérir des produits recyclés ou recyclables, tout en veillant à la mise en place de méthodes de recyclage adéquates pour la disposition des biens achetés.	Considérer la proportion de matière recyclée et/ou recyclable d'un produit et de son emballage.

Par exemple, il est de plus en plus courant de voir des écoles ou des commissions scolaires tenter de réduire leur consommation de papier en adoptant des politiques recto-verso pour les photocopies.



## LE CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT

Dans le même ordre d'idées, mentionnons que certains chercheurs travaillent actuellement à l'étude des chaînes d'approvisionnement en fonction d'analyse de cycle de vie. Ces études répertorient l'ensemble des impacts environnementaux liés à l'utilisation d'un bien en particulier en examinant avec précision les étapes de la fabrication du produit, l'usage et la façon d'en disposer lorsqu'il n'est plus utilisé. L'analyse sociale du cycle de vie est quant à elle actuellement en développement. Malgré le fait que de telles études sont encore complexes et coûteuses, il n'en demeure pas moins qu'elles permettent de mieux comprendre certains enjeux de l'approvisionnement responsable.

**Nous pouvons schématiser le cycle de vie d'un bien en cinq étapes :**

- 1 ► le prélèvement des ressources premières nécessaires à sa fabrication ;
- 2 ► la transformation de ces ressources en un bien de consommation ;
- 3 ► la distribution de ce bien ;
- 4 ► son utilisation ;
- 5 ► sa disposition.

Afin de mieux saisir de façon concrète comment ce type d'analyse pourrait influencer les pratiques de consommation d'une école ou d'une commission scolaire, examinons de plus près deux produits de consommation courants dans ces milieux : le papier et les vêtements.

## Exemple 1 ► le cas du papier

Les écoles et les commissions scolaires sont de grandes consommatrices de papier. Nous nous sommes donc intéressés à ce cas précis afin de démontrer la façon dont l'analyse du cycle de vie d'un produit peut influencer nos choix de consommation.

### LE CONTEXTE

Pays de forêts, le Canada possède 10 % des forêts de la planète et 30 % de sa forêt boréale<sup>12</sup>. Comme plus de 90 % de nos forêts sont publiques, l'aménagement et l'exploitation du territoire forestier s'effectuent dans un cadre légal très règlementé. Les entreprises sont obligées de se conformer à un grand nombre de mesures environnementales. Mentionnons que parmi ces dispositifs légaux existe l'obligation de consulter les populations locales et autochtones dans le cadre de la planification de leur aménagement forestier<sup>13</sup>. Malgré tout, l'onde de choc soulevée en 1999 par le film de Richard Desjardins, *L'Erreur Boréale* témoigne du malaise public qui subsiste en ce qui a trait à la gestion des forêts québécoises. Il demeure par conséquent important de chercher, par le biais de nos approvisionnements, à promouvoir les meilleures pratiques forestières.

Une autre raison pour laquelle il faut s'intéresser à cette question provient du fait que la consommation mondiale des produits forestiers est appelée à croître considérablement au cours du 21<sup>e</sup> siècle. Dans ce contexte, il est important de s'assurer que les produits consommés proviennent de sources certifiées et ayant été aménagées de façon durable. Rappelons-le, les forêts peuvent constituer une source de biens et services renouvelables, dans la mesure où elles sont aménagées sainement par rapport à leur écosystème.

## ÉTAPE 1 ► LES RESSOURCES PREMIÈRES

Dans le cas de l'étude du cycle de vie du papier, la première étape d'une démarche d'approvisionnement concernera évidemment la manière dont s'effectuera la récolte des arbres. Or, tel que nous l'avons évoqué, les activités d'aménagement et de coupe forestières s'inscrivent dans un cadre très réglementé au Québec et au Canada. Malgré tout, il convient de se questionner sur les meilleures pratiques dans ce domaine. La certification indépendante des activités de planification et d'aménagement forestier représente à cet effet une piste de réponse intéressante. D'emblée, il est habituellement reconnu que les aménagements forestiers certifiés sont plus durables dans la mesure où les entreprises s'engagent à aller au-delà des exigences réglementaires en tenant compte à la fois de facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

**Au Canada, trois normes de certification forestières sont disponibles :** Forest Stewardship Council, Sustainable Forestry Initiative et Norme canadienne d'aménagement forestier durable.

**Sans nul doute, la plus connue et la plus reconnue de ces certifications est celle du Forest Stewardship Council (FSC) qui exige notamment :**

- ✓ La protection de l'environnement en cherchant notamment à favoriser un aménagement améliorant dans la mesure du possible la sauvegarde des forêts à haute valeur pour la conservation ;
- ✓ Des limites supplémentaires quant à l'utilisation de produits chimiques ;
- ✓ La reconnaissance des droits des peuples autochtones ;
- ✓ Le respect des communautés locales ;
- ✓ La promotion des normes du travail<sup>14</sup>.

Ainsi, la norme FSC certifie que l'aménagement forestier du territoire de coupe, d'où provient la fibre de papier, correspond généralement aux critères les plus écologiques de l'industrie. Si elle est parfois plus critiquée du point de vue environnemental que la norme FSC, il appert tout de même intéressant de mentionner que la norme CSA certifie une approche notamment fondée sur le dialogue avec les principales parties prenantes affectées par l'entreprise. Le fondement de cette critique provient notamment du fait que la norme FSC tend à s'appuyer sur certains principes universels d'aménagement forestier, tandis que la norme CSA permet une approche d'aménagement plus souple en fonction des parties prenantes réunies autour de la table.

## ÉTAPE 2 ► LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

Du point de vue de la transformation industrielle, les principaux enjeux éthiques associés à la production canadienne de papier sont habituellement d'ordre environnemental. Ainsi, toute démarche d'approvisionnement responsable visera à privilégier les entreprises qui auront déployé le plus d'efforts afin de limiter au maximum la pollution de l'eau, de la terre et de l'air. À ce titre, il existe encore une fois un certain nombre d'indicateurs, de normes et de certification à même de fournir des renseignements importants aux acheteurs de produits du papier.

**Le pourcentage de fibres post-consommation** : L'une des pratiques environnementales les plus connues des Québécois demeure sans nul doute le recyclage de papier. Cette pratique permet de réduire la pression des coupes sur la forêt boréale. Ainsi, plus le pourcentage de fibres post-consommation (c'est-à-dire, provenant du recyclage de carton et de papier) sera élevé et plus il aura contribué à diminuer cette pression.

**Le blanchiment du papier** : La plupart des entreprises de transformation du papier utilisent des techniques de blanchiment au chlore. Or, selon la Chlorine Free Product Association, les procédés de blanchissage alternatif au peroxyde ou encore à l'azote emploieraient jusqu'à vingt fois moins d'eau dans leur procédé de transformation<sup>15</sup>.

**La performance environnementale d'une usine ou d'une entreprise** : Dans le contexte où les attentes de la société envers les grandes entreprises se sont accentuées au cours de la dernière décennie, il est également intéressant de comparer la performance générale des entreprises en fonction d'autres renseignements à caractère social et environnemental rendus disponibles par le biais de certifications.

► La norme Éco-Logo certifie les produits du papier ayant une performance environnementale jugée acceptable en fonction de critères liés autant à la production de gaz à effet de serre, aux rejets de polluants dans l'eau, à la production de déchets, à la consommation d'énergie qu'à une utilisation efficace de la fibre de bois (incluant le niveau de fibre post-consommation)<sup>16</sup>.

► La certification de qualité ISO 14001 constitue l'une des normes internationales les plus reconnues en ce qui a trait à la certification d'usines. Cette certification atteste de la présence d'un programme de gestion des enjeux environnementaux visant une amélioration progressive des pratiques dans ce domaine<sup>17</sup>.

**Les enjeux sociaux** : Même si dans le cas spécifique du papier, nous avons prioritairement abordé les enjeux relatifs à l'environnement, il demeure pertinent de chercher à savoir si les employés et les communautés avoisinantes d'une entreprise sont traités de manière respectueuse, conformément aux normes québécoises du travail. Bref, l'entreprise fait-elle l'objet de controverse au sujet de ses relations avec ses employés? Reconnaît-elle les normes internationales du travail dont le droit à la liberté d'association ? Dans ce domaine, les médias peuvent s'avérer des sources d'information importantes. Autrement, certains organismes à but non lucratif répertorient les agissements des grandes sociétés par actions, dont les principales forestières et papetières du Canada. À ce titre, le site Internet Business and human rights ([www.business-humanrights.org](http://www.business-humanrights.org)) est un excellent complément d'information.

### ÉTAPE 3 ► LA DISTRIBUTION

Le passage d'un produit entre sa sortie de l'usine jusqu'à l'utilisateur est habituellement effectué par divers types de groupes commerciaux qui se spécialisent tantôt dans le commerce de détail ou encore la distribution en gros. Or, nous savons tous que le transport est un des principaux responsables de l'émission de gaz à effet de serre. Le Canada étant lui-même un grand producteur de papier, il est donc possible de privilégier l'achat de papier canadien, dans le but de diminuer le coût environnemental lié au transport. Bien entendu, les enjeux liés à la préservation et à la gestion de nos forêts ne peuvent être occultés, et il demeure important de s'informer sur la performance sociale et environnementale des entreprises qu'on encourage.

### ÉTAPE 4 ► L'UTILISATION RESPONSABLE

Dans le cas qui nous intéresse, l'utilisation responsable du papier renvoie à l'adoption de comportements bien connus du mouvement écologiste. Il s'agit de réduire au maximum la quantité de papier que nous employons, en favorisant des gestes tels que le recyclage, le réemploi et l'utilisation systématique du recto-verso ou la consultation à l'écran, sans impression. Il s'agit d'un aspect très important de l'approvisionnement responsable dans la mesure où on agit à la source afin de réduire notre empreinte environnementale.

### ÉTAPE 5 ► LA DISPOSITION

La dernière étape de ce cycle correspond au moment où l'utilisation du papier est terminée et qu'il est temps d'en disposer. La meilleure solution consiste à recycler de façon adéquate le papier<sup>18</sup>. Il s'agit d'une étape importante, car ainsi on contribue à réduire la pression à l'égard de la forêt.

## Exemple 2 ► le cas des vêtements

Les écoles sont également de grandes consommatrices de vêtements. Articles promotionnels, uniformes scolaires ou vêtements de sport : tous trouvent leur place dans la garde-robe des élèves québécois. Rajoutons à cela le phénomène incontournable de la mode, dont les adeptes sont de plus en plus jeunes, et nous trouvons particulièrement pertinent d'aborder la question du coût social et environnemental des vêtements et du textile.

### LE CONTEXTE

Mondialisation oblige, nos magasins à rayons sont maintenant remplis de produits fabriqués en Chine, en Inde ou d'autres pays du Sud. Dans le cas précis du textile, la déréglementation progressive de ce secteur depuis 1995 a joué un rôle important en permettant la levée des quotas d'exportation. Ainsi, notre industrie textile plutôt florissante a été dévastée par l'entrée sur notre marché de produits fabriqués à faible prix dans les pays en voie de développement. L'appétit des multinationales pour le profit, combiné à l'absence ou l'application inadéquate de normes du travail dans plusieurs pays, font que bien des travailleuses et travailleurs du textile sont actuellement exploités dans des conditions proches de l'esclavage. On pense ici aux journées de travail de 12 heures, au temps supplémentaire non payé et obligatoire, aux fréquents abus physiques et verbaux et aux piètres mesures en termes de santé et sécurité au travail. Tout ça sans parler du coût environnemental élevé relié à la production de vêtements qui sont souvent portés pendant quelques années seulement, voire quelques mois, en vertu d'une mode en perpétuel changement.

### ÉTAPE 1 ► LES RESSOURCES NATURELLES

Bien qu'aujourd'hui les vêtements soient souvent fabriqués à partir de composés de fibres synthétiques telles que le nylon et l'acrylique, il n'en demeure pas moins que le coton constitue toujours l'une des fibres les plus utilisées de cette industrie. Le coton constitue cependant l'une des cultures les plus polluantes de la planète, notamment en raison d'une utilisation extrêmement intensive de pesticides<sup>19</sup>. Dans un contexte de culture conventionnelle, la fibre de coton utilisée pour la fabrication d'un seul t-shirt pourrait nécessiter jusqu'à 1,5 litre de pesticides . Par ailleurs, dans la mesure où la culture du coton s'effectue principalement dans des pays en voie de développement (entre autres en Chine, Inde, Brésil et Afrique de l'Ouest)<sup>20</sup>, il est important de se préoccuper des conditions de travail dans lesquelles la culture du coton est réalisée.

**Deux types de certifications sont à même de fournir certains renseignements à cet égard.**

### Le coton biologique

La certification biologique atteste que la fibre de coton du produit certifié provient d'une culture où on utilise un nombre très limité de pesticides depuis trois ans et plus, réduisant ainsi les effets négatifs de cette culture sur l'environnement. Au Québec, il n'existe pas encore de certificateur accrédité par le gouvernement dans ce domaine, contrairement à ce qui se fait dans le milieu de l'alimentation. Ainsi, il est particulièrement important de vérifier si le produit est bel et bien certifié par une organisation indépendante, transparente et crédible.

### Le coton équitable

Dans la mesure où le marché mondial du coton, comme celui du sucre, du café et de la banane, se trouve en situation de surproduction mondiale, les petits producteurs sont souvent les premiers à faire les frais d'une chute draconienne des prix. Or, à l'image du café, il est désormais possible de trouver du coton certifié équitable par Transfair Canada. En réduisant le nombre d'intermédiaires impliqués dans la commercialisation d'un produit, le commerce équitable garantit un prix de base au producteur, lui permettant ainsi de faire vivre décemment sa famille. Le commerce équitable favorise également le respect des meilleures pratiques environnementales, ainsi que le développement social des communautés impliquées<sup>21</sup>. Selon les produits, la certification équitable peut s'appliquer non seulement à l'étape de la culture du coton, mais aussi au respect des meilleures pratiques dans le domaine de la transformation.

## **ÉTAPE 2 ► LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**

Tel qu'évoqué précédemment, le textile est une industrie très compétitive qui nécessite beaucoup de main-d'œuvre peu qualifiée de laquelle la plupart des entreprises tâcheront d'aller chercher le maximum. De plus, l'omniprésence de la sous-traitance ne simplifie pas les choses quand vient le temps de retracer la provenance des matériaux et les nombreuses entreprises impliquées dans la chaîne de production d'un vêtement.

Grâce à la pression de groupes de consommateurs indignés par certaines pratiques inhumaines, différentes organisations en sont venues à mettre de l'avant des initiatives de contrôle tâchant de promouvoir et de publiciser les meilleures pratiques dans le domaine du textile, principalement en ce qui a trait aux droits humains et du travail<sup>22</sup>.

De ce mouvement ont émergé de nombreuses initiatives. On pense ici aux codes de conduite d'entreprises ou sectoriels, de même qu'à divers projets internationaux tels que le Global Compact, sous égide de l'ONU, ou encore les différentes normes ISO.

Actuellement, nous considérons que les codes de conduite issus d'initiatives multipartites représentent l'alternative la plus valable en termes de contrôle des conditions de travail dans le domaine manufacturier. Lorsque générées par plusieurs parties prenantes (industrie, travailleurs, syndicats et ONG), ces codes ont un impact réel sur les travailleurs et travailleuses, car ils sont habituellement plus contraignants et exigent une plus grande transparence de la part des entreprises. Entre autres, les entreprises qui font partie de telles initiatives doivent se soumettre à un processus de vérification externe de leur production.

Parmi les initiatives multipartites les plus reconnues, on retrouve notamment *Fair Labor Association (FLA)*, *Fair Wear Foundation (FWF)*, *Social Accountability International (SA8000)*, *Ethical Trading Initiative (ETI)*, ainsi que *Worker Rights Consortium (WRC)*. Mentionnons que plusieurs entreprises canadiennes font partie de ce genre d'initiative, telles que *Mountain Equipment Coop* et *Gildan*.

Au Québec, de plus en plus de petites entreprises choisissent de produire localement leurs vêtements. Bien que l'achat local soit bien souvent une avenue intéressante au niveau social et environnemental, il importe cependant de s'informer des conditions de production des produits qu'on achète. Les employés sont-ils syndiqués ? Est-ce que tout le produit est fabriqué au Québec ou on n'y coud seulement que le dernier bouton ? Il importe en effet de noter que, selon le Bureau de la concurrence du gouvernement canadien, si au moins 51 % des coûts directs de production ou de fabrication sont canadiens, le produit peut être étiqueté comme étant canadien<sup>23</sup>. Toutefois, comme le coût de la main-d'œuvre est plus dispendieux au Canada, une seule étape de fabrication faite au Canada peut signifier 51 % des coûts. De plus, il ne faut pas oublier qu'il existe aussi des ateliers de misère au Canada. En somme, en aucun cas l'étiquette *Made in Canada* ne garantit un achat responsable. Il est également possible de faire appel à certaines entreprises d'insertion québécoises pour la production de vêtements et autres articles promotionnels (sacs, tabliers, etc.). Ainsi, vous encouragez une entreprise à vocation sociale, tout en réduisant l'empreinte environnementale de votre achat.

### ÉTAPE 3 ► LA DISTRIBUTION

Tout comme pour le cas du papier, le transport est l'enjeu environnemental principal à considérer lorsqu'on aborde l'étape de la distribution des vêtements. Tel que mentionné, l'achat local constitue une alternative intéressante, puisqu'il contribue à réduire la quantité de gaz à effet de serre produite par le transport des marchandises. Cependant, comme la plupart des vêtements sont fabriqués outre-mer, il n'est pas toujours possible d'acheter canadien ou québécois.

De plus, le distributeur étant considéré comme un fournisseur, cela signifie qu'il doit se soumettre en principe au code de conduite de l'entreprise qui fait appel à lui. Cependant, en raison de la complexité des chaînes de production et de la forte culture de sous-traitance qui y règnent, il est peu fréquent que l'étape de la distribution fasse l'objet de vérification.

### ÉTAPE 4 ► L'UTILISATION RESPONSABLE

Plusieurs facteurs font que nous n'utilisons pas toujours nos vêtements à leur pleine capacité : la mode change, et notre tour de taille aussi ! C'est encore plus vrai dans le cas des enfants et des adolescents, dont la garde-robe doit être renouvelée régulièrement. Plusieurs façons d'optimiser la durée de vie utile d'un vêtement existent : favoriser les achats durables qui ne se démoderont pas, créer des cercles d'échange de vêtements avec des amis, utiliser des détergents écologiques, etc. Au niveau scolaire, il est possible de créer des friperies pour les uniformes et vêtements d'équipes sportives, de favoriser la vente de sacs en coton équitable dans le cadre d'activités de financement, etc.

### ÉTAPE 5 ► LA DISPOSITION

La disposition adéquate de vêtements usagés peut généralement se faire par deux voies distinctes selon l'état du vêtement. S'il est en bonne condition, il est généralement possible d'en disposer au sein d'une friperie, d'un organisme de bienfaisance ou de le revendre à l'interne pour les uniformes scolaires et les vêtements peu ou pas utilisés. Autrement, lorsque le vêtement est trop abîmé, il est parfois possible de trouver des dépôts de vêtement qui réutiliseront la fibre pour la confection d'autres produits.

### APPROVISIONNEMENT ET CYCLE DE VIE : DES PROCESSUS COMPLEXES À APPRIVOISER

Comme vous pouvez le constater, l'approvisionnement responsable présente de nombreux défis. À ce titre, l'un des plus importants demeure celui d'avoir une information de qualité en ce qui a trait aux impacts sociaux et environnementaux de nos choix d'approvisionnement. D'ailleurs, on remarque que les initiatives de certifications sont déjà nombreuses au sein des deux types d'industries précitées, permettant ainsi de fournir des renseignements importants en termes de responsabilité sociale et environnementale. De plus, même s'il n'est pas toujours facile de chercher à s'approvisionner durablement, il demeure intéressant de demander à ses fournisseurs quels sont les efforts qu'ils sont prêts à fournir afin d'y parvenir.

**Bien que nous ayons pris les exemples du papier et des vêtements pour comprendre le processus du cycle de vie des produits, il importe de mentionner d'autres grands secteurs d'achat pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire :**

- Les produits d'entretien et nettoyants (souvent achetés par catalogue par les concierges) ;
- Les services de cafétéria et traiteurs (autonomes dans leurs achats de nourriture et de vaisselle jetable) ;
- Les matériaux de construction, le matériel scolaire et le mobilier (achetés dans les catalogues des grands fournisseurs tels que Brault-Bouthillier, Moyer, IPAQ, etc.) ;
- Le matériel informatique (peu de documentation sur la façon responsable d'en disposer) ;
- Les uniformes des élèves, des concierges et des équipes sportives (souvent produits par l'entreprise polémique Gildan) ;
- Les cadeaux et surprises donnés aux élèves (achetés dans les boutiques à 1,00 \$) ;
- Etc.

Pour chacun de ces secteurs, il est également possible de modifier ses pratiques afin de se responsabiliser davantage. À chacun de faire son bout de chemin...

## SECTION 2

# SENSIBILISER SON MILIEU À L'ADOPTION D'UNE PAR

Tel que décrit dans la section précédente, les achats effectués dans les écoles relèvent de deux niveaux administratifs distincts : l'école et la commission scolaire. En ce sens, il nous apparaît essentiel de favoriser l'adoption de PAR au sein de ces deux types d'établissements. Cependant, compte tenu des différences administratives entre ces entités, la portée de la PAR, ainsi que les processus d'adoption et de mise en place seront différents. Alors qu'une PAR demeure très importante dans une école afin de contribuer à sensibiliser tant le personnel que les élèves au défi de la consommation responsable, la commission scolaire dispose quant à elle de ressources plus importantes permettant une transformation intégrée des pratiques d'approvisionnement dans les écoles de son territoire.

## Identifier les personnes-clés

L'objectif d'une PAR est de rendre plus responsable de façon progressive l'ensemble des activités d'approvisionnement d'une organisation. En ce sens, la volonté des différents acteurs de votre école est primordiale. Il vous faudra ainsi rechercher l'appui de la direction et du conseil d'établissement, une condition incontournable au succès de votre projet. Avant toute chose, il est donc impératif de bien connaître les gens qui prennent les décisions au sein de votre établissement, afin de les convaincre des bienfaits d'une PAR pour la société et l'environnement.

**Règle générale, deux instances officielles sont considérées déterminantes à l'adoption d'une PAR :**

**Le conseil d'établissement** : Composé de parents d'élèves, de membres du personnel et de la direction, le conseil d'établissement représente un chaînon important de l'administration d'une école. Il agit, dans le respect de ses compétences, comme le conseil d'administration ou encore la plus haute instance morale d'une école. Par conséquent, même si une PAR pourrait en dernière instance relever de la direction d'une école, il semble approprié de soumettre un tel projet au conseil d'établissement afin de faire de ce projet un enjeu plus collectif au sein de l'école.

**Le conseil des commissaires** : Composé de commissaires élus au suffrage universel, le conseil des commissaires est responsable entre autres de la définition des orientations générales de la commission scolaire et des plans de services, ainsi que de l'adoption des politiques, des règlements et du budget annuel. Afin de favoriser l'adoption d'une PAR, ce sont donc les commissaires qu'il faut convaincre de la pertinence d'une telle démarche. De plus, comme bien souvent les commissions scolaires encadrent les processus d'approvisionnement de leurs écoles, l'effet d'une PAR sera décuplé si c'est la commission scolaire dans son ensemble qui l'adopte et la met en œuvre.

## LES PRINCIPAUX ACTEURS DE VOTRE ÉCOLE ET DE VOTRE COMMISSION SCOLAIRE

Le tableau qui suit vous permettra de mieux comprendre les rôles des différentes personnes gravitant autour de votre établissement. Cela vous permettra de savoir à quelle porte aller cogner pour recueillir des appuis et former des alliances.

ACTEURS	CARACTÉRISTIQUES ▼
<b>Les étudiants</b>	Constituant la masse critique de tout établissement d'enseignement, les élèves ne sont jamais à négliger. Tant leurs questions que leurs actions peuvent certainement contribuer à mettre de l'avant des projets en lien avec les approvisionnements responsables.
<b>Les représentants des élèves</b>	Au niveau secondaire, il existe généralement des conseils d'élèves élus par leurs pairs. Ceux-ci ont différentes responsabilités, dont l'organisation de la vie étudiante. Parfois, ils ont également comme mandat de représenter les élèves au sein de différents comités.
<b>Les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC)</b>	Les AVSEC sont des personnes-ressources particulièrement importantes en matière de justice sociale et de défense de l'environnement. La dimension d'engagement communautaire qu'ils proposent rejoint très bien les objectifs d'une PAR et peut servir d'élément de réflexion sur nos modèles d'échanges économiques. Ils peuvent accompagner les jeunes dans la démarche d'adoption d'une PAR au sein d'une école ou encore favoriser la mise en place d'initiatives similaires.
<b>Les professeurs</b>	Contrairement à l'implication des élèves, celle des professeurs s'inscrit généralement sur une plus longue durée. Ils peuvent ainsi contribuer au développement d'une PAR en fournissant leur appui et leur expertise de manière plus continue. De même, les professeurs et leurs représentants syndicaux sont appelés à siéger sur la plupart des instances décisionnelles de leur école et commission scolaire. Ainsi, un appui fort et une participation active des professeurs à un projet de PAR peuvent jouer un rôle très important.
<b>Les employés de soutien</b>	Il s'agit de l'ensemble du personnel non enseignant d'un établissement, des secrétaires aux membres de l'équipe d'entretien ménager. Ces acteurs ont un rôle important à jouer au sein de chaque établissement car ils seront souvent d'importants utilisateurs du matériel ou des services dont s'approvisionnent les écoles et commissions scolaires. Ces employés sont également représentés par des syndicats appelés à siéger sur certaines instances décisionnelles. Leur appui au processus d'élaboration et de mise en place d'une PAR est essentiel et permet souvent de mieux opérationnaliser la politique.
<b>Les syndicats</b>	Le pouvoir d'influence des syndicats et de leurs représentants est particulièrement important au sein des instances officielles d'une école et d'une commission scolaire. De plus, les organisations syndicales peuvent effectuer ou fournir certaines études permettant d'appuyer l'importance d'une PAR.

ACTEURS	CARACTÉRISTIQUES ▼
<b>Les gestionnaires en approvisionnement (surtout dans les commissions scolaires)</b>	Ce sont les responsables de l'approvisionnement d'un établissement. Comme ils sont au cœur du processus de mise en place d'une PAR, leur implication est tout simplement primordiale. Grâce à eux, on peut connaître les défis concrets liés à l'approvisionnement responsable et ainsi construire une politique qui permette de surmonter ces défis.
<b>Les comités d'achats regroupés</b>	Dans certaines régions, on retrouve des comités d'achats regroupés. Ces regroupements produisent un catalogue avec quelques produits où les prix sont négociés pour l'ensemble des commissions scolaires du territoire. Puisque les produits et les prix sont fixés à ce niveau, il faudrait voir à ce que ces acteurs soient incorporés dans le processus de développement de la PAR.
<b>La direction (écoles et commissions scolaires)</b>	Ce sont les cadres chargés de la direction d'une école ou d'une commission scolaire. Manifestement, ces acteurs sont dotés d'un pouvoir d'influence important qui leur permettra tantôt de propulser un projet de PAR au sein de leurs instances, ou encore d'en retarder la mise en place et l'exécution. Il convient donc de les sensibiliser adéquatement afin d'en faire des alliés lorsque viendra le temps de prendre des décisions liées à l'approvisionnement responsable.
<b>Les commissaires (membres du conseil des commissaires)</b>	En tant qu'ultime responsable de l'administration d'une commission scolaire, les commissaires peuvent avoir un rôle déterminant à jouer non seulement en veillant à adopter une PAR au sein d'une commission scolaire, mais aussi en y allouant les ressources nécessaires et en veillant de près à son suivi et à son application.
<b>Les membres du conseil d'établissement</b>	Les membres du conseil d'établissement de chaque école (parents, professeurs, employés, élèves) ont un rôle important à jouer dans l'orientation générale de l'école et peuvent par conséquent favoriser le processus d'adoption d'une PAR.
<b>Le comité de parent (commission scolaire)</b>	Composé par un parent issu de chaque conseil d'établissement des différentes écoles d'une commission scolaire, le comité de parent d'une commission scolaire est très bien placé pour appuyer la mise en place d'une PAR devant le conseil des commissaires et proposer les outils et ressources nécessaires à sa mise en place.
<b>Les conseillers en développement durable</b>	Ce sont les membres du personnel chargés de soutenir les démarches des membres de l'établissement en matière de développement durable. Dans la mesure où un tel poste existe, cette personne peut devenir l'une des pierres angulaires d'un projet de PAR en jouant un rôle d'expert-conseil et de formateur auprès du personnel concerné.

## Développer un argumentaire convaincant

À ce titre, il importe de démontrer à ces différents acteurs que les pratiques d’approvisionnement de votre école et de votre commission scolaire peuvent être améliorées et qu’une PAR implantée de manière stratégique et graduelle contribue à modifier les conditions de vie de travailleurs défavorisés ainsi qu’à réduire l’empreinte environnementale de tout établissement. Une piste à explorer est le lien entre développement durable et approvisionnement responsable. En effet, bien des établissements se targuent de promouvoir le premier sans pour autant faire d’efforts au niveau du second, alors qu’il est de plus en plus clair que le fait d’adopter des pratiques responsables en matière d’approvisionnement est une des façons de concrétiser les principes du développement durable. Pour en arriver à développer un argumentaire qui a du poids, il importe de bien se documenter sur son école et ses pratiques actuelles d’approvisionnement et de comprendre les différentes étapes de l’adoption et de la mise en place d’une PAR.

## Éduquer et mobiliser

Une fois ce premier travail réalisé, il vous faudra sensibiliser les gens qui vous entourent (membres de la direction, enseignants, parents, professionnels, employés de soutien). Il est également essentiel de convaincre les personnes-clés susceptibles de rendre des décisions quant à l’adoption d’une PAR dans votre école ou votre commission scolaire, c’est-à-dire les membres du Conseil d’établissement ou encore les commissaires.

Les élèves peuvent jouer un rôle extrêmement important dans l’adoption d’une PAR : ils sont nombreux, ils sont déjà souvent sensibilisés aux enjeux sociaux et environnementaux et ils ont de l’influence. D’ailleurs, sur certains campus américains, de nombreux groupes étudiants se sont mobilisés et ont réussi à transformer les pratiques d’achat de leurs collègues et universités, surtout en ce qui concerne les vêtements promotionnels.

Les activités de sensibilisation peuvent prendre plusieurs formes et n’ont de limites que votre imagination : projet dans le cadre d’un cours, défilé de mode éthique, présentation de vidéo, témoignages, etc. Il faut veiller à rejoindre et sensibiliser le plus de personnes possible, en prenant soin de diversifier vos appuis.

## SECTION 3

# ADOPTER ET METTRE EN PLACE UNE PAR EN MILIEU SCOLAIRE

## Adopter la PAR de façon officielle

Une fois qu’il semble y avoir un momentum au sein de votre école au sujet de l’adoption d’une PAR, il reste maintenant à passer aux actes. Cette étape est importante, car elle permet d’officialiser l’engagement de votre organisation et de prévoir un certain nombre de mécanismes d’évaluation et de suivi. La PAR devra être adoptée par les plus hautes instances décisionnelles de votre établissement. Il est recommandé de consulter les pages 14 à 18 du Guide de mise en place d’une politique d’achat responsable disponible sur le site Internet du CISO afin d’avoir plus de détails à ce sujet.

## Former un comité de pilotage

L’expérience démontre qu’en matière d’approvisionnement responsable, la présence d’un comité multipartite modifie grandement les impacts que nous allons obtenir grâce à une PAR. Ce comité, formé idéalement de représentants de la direction, du personnel et des élèves, est responsable notamment de :

- ▶ développer la PAR et son code de conduite ;
- ▶ déterminer les normes sociales et environnementales qui seront au cœur de la PAR ;
- ▶ développer un plan d’action annuel précisant la liste des produits visés par la PAR pour l’année en cours ainsi qu’un échéancier ;
- ▶ évaluer les besoins en ressources humaines et financières et s’assurer de l’allocation de ces montants ;
- ▶ désigner la ou les personnes aptes à assurer le suivi de la PAR ;
- ▶ décider des actions à entreprendre à la suite de rapports de vérification négatifs et assurer la coordination avec la personne responsable.

La présence d’un tel comité est importante puisque cela fournit un appui tangible aux responsables des approvisionnements et témoigne de l’engagement d’une organisation envers la réussite de sa démarche d’approvisionnement responsable.

# Accompagner les fournisseurs

Les PAR étant en émergence au Québec, l'offre de produits responsables est réduite, mais tend à augmenter rapidement. Il est donc essentiel d'accompagner vos fournisseurs actuels dans le processus de transformation de vos pratiques d'approvisionnement, de façon à ce qu'ils puissent s'adapter à vos nouvelles normes sociales et environnementales. Cela demandera de la patience, ainsi qu'un partage constant d'information. Votre organisation, tout comme vos fournisseurs, serez en apprentissage pendant cette période. Le boycott, ou rupture de contrat, demeure à notre avis la dernière option à envisager.

## Voici quelques questions pertinentes à poser à vos fournisseurs afin d'en savoir plus sur leurs pratiques actuelles :

- ▶ Possédez-vous une politique en matière de responsabilité sociale ou de développement durable ?
- ▶ De quelle façon l'appliquez-vous ?
- ▶ Quels sont les résultats concrets obtenus jusqu'à maintenant ?
- ▶ Possédez-vous un code de conduite en ce qui a trait au respect des droits de la personne et des normes internationales du travail ?
- ▶ Est-ce que vos fournisseurs se sont également engagés à respecter ce code ?
- ▶ Êtes-vous certifiés ou évalués par un organisme crédible et indépendant ?
- ▶ Vos fournisseurs sont-ils certifiés ou évalués par un organisme crédible et indépendant ?

## S'assurer du respect de la PAR

En matière d'approvisionnement responsable, la qualité de l'action repose sur la qualité de l'information. Il existe actuellement plusieurs façons d'évaluer la conformité des pratiques sociales et/ou environnementales de vos fournisseurs.

**La certification** est un processus mis en place par un tiers parti afin de démontrer le respect de normes sociales et/ou environnementales. Une certification bien connue est celle de Transfair Canada<sup>24</sup> pour le commerce équitable. Les organismes multipartites FLA et SA8000 procurent également une certification sociale, soit pour le processus de production d'un produit, soit pour l'usine où est fabriqué ce produit. Bien entendu, la crédibilité de la certification varie en fonction de l'organisme qui la chapeaute. On favorisera

donc les initiatives issues d'organisations indépendantes. Les organisations de certification doivent être transparentes en divulguant avec précision l'ensemble de leurs critères d'évaluation tout en faisant la démonstration de l'existence d'un processus de vérification crédible.

**Le monitoring** est un processus par lequel une organisation ou une entreprise contrôle elle-même ses activités, de façon à produire par la suite un rapport en matière de développement durable. Il s'agit certes d'une initiative intéressante, mais qui demande d'être examinée d'un point de vue critique. Il peut parfois, en effet, s'agir d'une opération de marketing plus ou moins concluante, plutôt qu'une réelle transformation des pratiques.

**La vérification externe** permet habituellement d'avoir une idée plus juste et détaillée des réelles pratiques d'une entreprise en matière de responsabilité sociale. D'une crédibilité variant selon les vérificateurs, il s'agit néanmoins de l'avenue la plus fiable en ce moment. Les organisations de vérification multipartites, c'est-à-dire constituées de représentants d'entreprises, de syndicats, d'ONG, et de travailleurs sont actuellement considérées comme les plus crédibles.

Pour une description plus détaillée de chacune de ces pratiques, n'hésitez pas à consulter Le guide de mise en place d'une politique d'achat responsable sur le site Internet du CISO. Lorsque vos fournisseurs se sont engagés à respecter un certain nombre de normes sociales ou environnementales, il peut s'avérer que certaines de ces déclarations soient trouvées totalement ou partiellement fausses ou encore, qu'un fournisseur déroge des normes mentionnées au cours d'un contrat. En de telles circonstances, il est important que les infractions ne demeurent pas lettre morte, sans quoi l'impact de votre PAR en serait grandement diminué.

## Ainsi, il faut prévoir des dispositions afin :

- ✓ d'exiger de ces fournisseurs une grande transparence (notamment en ce qui a trait à leurs propres fournisseurs locaux ou étrangers) ;
- ✓ de prévoir des mécanismes de vérification de l'information ;
- ✓ de mettre en place des procédures claires exigeant des fournisseurs non conformes qu'ils adoptent des correctifs ;
- ✓ de fixer des limites au-delà desquelles l'établissement ne fera plus affaire avec un fournisseur non conforme.

Il est également primordial d'évaluer de façon continue sa politique d'approvisionnement responsable, de façon à l'améliorer progressivement.

## QUELQUES EXEMPLES DE PRATIQUES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

### Adopter une PAR et la garder vivante

Comme nous l'avons mentionné, l'approvisionnement responsable est complexe et constitue un défi pour toute organisation. Une façon concrète de mettre de l'avant une approche proactive en la matière est bien entendu d'adopter une PAR et de la garder vivante par le biais d'un comité multipartite appuyé dans ses efforts par la direction. Il est également possible de s'inspirer d'initiatives déjà existantes, dont voici quelques exemples.

### À la soupe !

Équiterre, un organisme québécois faisant la promotion de choix de consommation écologiques et socialement équitables, propose le projet À la soupe ! qui vise à réintroduire des notions d'environnement, de santé et de solidarité au menu de différents établissements, dont les écoles. Dans le cadre de ce projet, ces organisations ont donc la possibilité de s'approvisionner auprès de fermes locales, tout en bénéficiant de différentes activités éducatives portant sur l'agriculture biologique, l'industrie agro-alimentaire et ses impacts sociaux et environnementaux.

Pour plus d'information, consultez le site Internet d'Équiterre : [www.equiterre.org](http://www.equiterre.org)

### Magasins du monde

Dans la même veine, le Club 2/3 propose aux jeunes du secondaire de se joindre à Magasins du Monde, un projet novateur qui vise la création d'une entreprise d'économie sociale basée sur les principes du commerce équitable au sein de leur école. Ainsi, ils sont appelés à travailler en équipe afin de faire la promotion des valeurs d'équité et de solidarité.

Pour plus d'information, consultez le site Internet du Club 2/3 : [www.2tiers.org](http://www.2tiers.org)

### Des activités de financement équitables

Traditionnellement, de nombreuses écoles permettent à leurs élèves de financer leurs projets parascolaires par la vente de chocolat, de café ou autre. Or, depuis quelques années, certains établissements ont développé des politiques d'achat équitable, obligeant ainsi leurs élèves à vendre exclusivement des produits issus du commerce équitable dans le cadre de campagne de financement. Il s'agit là d'une initiative fort intéressante puisqu'en plus de favoriser le développement économique et communautaire de communautés du Sud, cela sensibilise la population en général aux principes du commerce équitable. Notons qu'on retrouve de plus en plus de produits certifiés équitables au Québec, tels que le café, le chocolat, le riz, le sucre, et même les ballons de soccer !

Pour plus d'information, consultez le site Internet de Transfair Canada : [www.transfair.ca](http://www.transfair.ca)

### La campagne Recto-Verso

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, un groupe d'étudiants issus de diverses universités québécoises a mis de l'avant la campagne Recto Verso, qui visait à responsabiliser les communautés universitaires quant à leur utilisation de papier. Les revendications au cœur de cette campagne étaient simples : favoriser l'économie de papier en faisant en sorte que le recto-verso devienne la fonction par défaut de tous les photocopieurs, imprimantes et appareils multifonctions des universités concernées et en exigeant l'utilisation de papier composé à 30 % de fibres post-consommation. Au début de cette campagne, plusieurs gestionnaires en approvisionnement manifestèrent certaines réticences, en particulier face au coût plus élevé du papier recyclé. Cependant, l'augmentation de la demande pour un tel papier en a fait diminuer le prix, et l'utilisation du recto-verso a fait diminuer la quantité de papier utilisée. Même si cette campagne s'adressait spécifiquement à un public universitaire, elle s'adapte très bien à tout milieu scolaire et institutionnel utilisant de grandes quantités de papier.

### L'édition éco-responsable

Depuis quelques années, l'organisme ÉcolInitiative cherche à sensibiliser les éditeurs canadiens à l'importance de privilégier des papiers écologiques pour fin d'impression. Or, selon cet organisme, il semblerait que le milieu de l'édition scolaire n'aurait pas encore fait de progrès significatif à cet égard. En ce sens, les écoles et les commissions scolaires pourraient favoriser l'achat de documents imprimés sur papier écologique, faisant ainsi pression sur les maisons d'édition pour qu'elles modifient leurs pratiques d'impression.

Pour plus d'information, consultez le site Internet d'ÉcolInitiative : [www.ecoinitatives.ca](http://www.ecoinitatives.ca)

## Le matériel informatique

**L'ordinateur demeure un outil dont on ne peut plus se passer. Comment est-il possible de rendre plus responsables l'achat et l'utilisation de matériel informatique en milieu scolaire ?**

Tout d'abord, l'un des premiers moyens de réduire notre pression sur l'environnement consiste à augmenter la durée de vie de chaque ordinateur. Par exemple, une pratique de plus en plus courante dans les établissements scolaires consiste à fournir les ordinateurs les plus puissants aux unités ayant les besoins les plus marqués, et de prolonger la durée de vie de chaque ordinateur en assignant les anciens ordinateurs à d'autres unités exigeant un rendement informatique moins élevé. Il semblerait également que l'utilisation de certains logiciels libres pourrait aussi contribuer à l'augmentation de la durée de vie effective des ordinateurs. Cet état de fait serait notamment dû à la plus grande simplicité des mises à jour de ces programmes qui n'exigeraient pas autant de performance de la part des machines<sup>24</sup>.

Dans un autre ordre d'idées, le programme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) est particulièrement intéressant puisqu'il permet à toutes les écoles d'obtenir gratuitement des ordinateurs provenant de dons publics ou privés. Ces ordinateurs sont réparés dans des ateliers qui servent également de lieux de formation pour les jeunes.

Dans la même veine, plusieurs entreprises d'économie sociale forment des gens à la réparation et l'entretien de matériel informatique, dans le cadre de programmes d'intégration au marché du travail. Il est ainsi possible pour un établissement de se procurer des ordinateurs recyclés à bas prix, tout en encourageant une organisation à vocation sociale.

Greenpeace produit depuis quelques années le rapport Pour une high-tech responsable, un classement annuel des compagnies commercialisant des ordinateurs. Voilà une bonne source d'information pour en savoir plus sur les politiques de ces entreprises concernant l'élimination des substances chimiques dangereuses et le recyclage de leurs produits.

Finalement, de plus en plus d'écoles et de commissions scolaires mettent de l'avant des initiatives pour éviter la consommation de papier. À la commission scolaire des Grandes Seigneuries, par exemple, chacun des commissaires s'est fait prêter un ordinateur et

toutes les réunions se font sans papier. De plus, l'établissement valorise le courriel et l'utilisation du portail pour la transmission de renseignements pédagogiques. Voilà donc une pratique responsable simple qui permet de sauver des arbres et de conscientiser plusieurs acteurs du milieu.

**Pour plus d'information sur ces différentes initiatives, consultez les sites Internet suivants :**

Ordinateurs pour les écoles du Québec : [www.opeq.qc.ca](http://www.opeq.qc.ca)

Collectif des entreprises d'insertion du Québec : [www.collectif.qc.ca](http://www.collectif.qc.ca)

Greenpeace Canada : [www.greenpeace.org/canada](http://www.greenpeace.org/canada)

## LES RÉSEAUX SPÉCIFIQUES AU MILIEU SCOLAIRE

### SECTION 5

Le milieu scolaire québécois regorge de réseaux pouvant fournir ressources, expertises et lieux de concertation permettant de contribuer à la progression des enjeux propres aux approvisionnements responsables.

### Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Regroupant 61 commissions scolaires, la Fédération des commissions scolaires du Québec a pour mandat de contribuer à promouvoir l'éducation, tout en représentant et défendant les intérêts des commissions scolaires. Elle peut donc servir de lieu d'échange privilégié sur les questions reliées à l'approvisionnement responsable. Mentionnons par ailleurs que cette fédération offre de nombreuses formations dont une sur le développement durable et la responsabilité sociale des commissions scolaires.

### Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP)

Regroupant 181 établissements québécois au sein desquels on retrouve plus de 100 000 élèves, cette organisation défend les intérêts de ses membres et fait la promotion de l'enseignement privé. Elle pourrait également servir de lieu d'échange et de concertation en matière d'approvisionnement responsable.

## Regroupements régionaux de commissions scolaires

Dans la mesure où de tels regroupements existent, ils peuvent permettre une mise en commun des ressources nécessaires à une démarche d'approvisionnement responsable.

## L'association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)

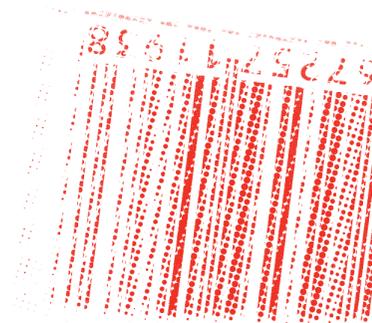
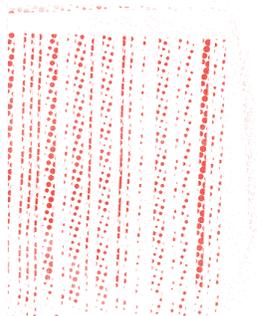
Cette association constitue certainement un endroit de prédilection pour explorer les enjeux et défis propres à l'approvisionnement responsable en milieu scolaire. Via différentes commissions professionnelles, dont une portant exclusivement sur l'approvisionnement, l'ACSQ se veut un lieu de partage de ressources et d'expertise incontournable.

## Les établissements verts Bruntland (EVB)

Fondé en 1993, le mouvement EVB regroupe plus de 1 000 établissements scolaires engagés dans le développement durable, et qui ont pour but de contribuer à créer un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique. Les EVB constituent donc des espaces privilégiés de sensibilisation aux enjeux sociaux et environnementaux qui se retrouvent au cœur de toute démarche d'approvisionnement responsable.

## L'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)

Depuis sa fondation en 1990, l'AQPERE vise à faire reconnaître l'éducation relative à l'environnement comme une condition incontournable à l'établissement d'un développement réellement durable au Québec. À travers différents projets (colloques, ateliers, publications), l'AQPERE favorise le rassemblement des acteurs en éducation relative à l'environnement. Elle constitue donc une plate-forme de choix afin de mieux faire connaître les enjeux de l'approvisionnement responsable et ses liens avec le développement durable.



## CONCLUSION

L'adoption et la mise en place effective d'une politique d'approvisionnement responsable constituent un processus complexe qui demande du temps, une bonne dose de patience, ainsi que la capacité de se remettre en question et de renouveler ses pratiques. Cependant, le jeu en vaut la chandelle, car une telle politique permet de concrétiser l'engagement d'une organisation en matière de développement durable.

Bien que le phénomène demeure encore marginal au Québec, un mouvement est définitivement en branle. Nous sommes d'avis que les écoles et les commissions scolaires, en vertu de leur mission hautement sociale et éducative, ont un rôle essentiel à jouer dans l'essor de telles politiques au Québec. D'une part, les commissions scolaires ont le potentiel de devenir des plates-formes de concertation en matière d'approvisionnement responsable, en favorisant le partage de connaissances, d'expertises et des meilleures pratiques. D'autre part, les écoles, de par leur place dans la communauté, peuvent contribuer de façon importante à sensibiliser les élèves, les parents ainsi que le personnel enseignant et de soutien à l'importance de la consommation responsable.

Ainsi, en combinant les efforts de l'ensemble des établissements scolaires québécois, il sera certainement possible de contribuer au développement de pratiques d'approvisionnement réellement plus durables.

# ■ RÉFÉRENCES

- 1 Waridel, Laure. 2002. Acheter, c'est voter : Le cas du café. Éditions Écosociété, Montréal, p. 1
- 2 Ces données sont issues du document « Principales statistiques de l'éducation 2005-2006 (édition 2007) » que l'on peut retrouver sur le site Internet suivant : [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/PrincStatEduc2005-2006\\_Edition2007\\_o8-00182F.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/PrincStatEduc2005-2006_Edition2007_o8-00182F.pdf)
- 3 Ces données sont issues du document « Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 » que l'on peut retrouver sur le site Internet suivant : [http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/strat\\_gouv.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf)
- 4 Pour consulter le Guide de mise en place d'une politique d'achat responsable, voir le site Internet du CISO au <http://www.ciso.qc.ca>
- 5 Pour consulter le texte de la loi 118 sur le développement durable : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF>
- 6 Afin d'orienter ses interventions en termes de développement durable, la loi québécoise propose notamment 16 principes directeurs (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>). Pour des détails additionnels, consultez le document Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (décembre 2007), disponible sur le site Internet suivant : [http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm)
- 7 Pour plus d'information, consultez les pages 29 à 35 du document Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (décembre 2007), disponible sur le site Internet suivant : [http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm)
- 8 Le texte de la loi 17 sur les contrats des organismes publics est disponible au : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C29F.PDF>
- 9 « Un organisme public peut considérer l'apport d'un système d'assurance de la qualité, notamment la norme ISO 9001 : 2000, ou une spécification liée au développement durable et à l'environnement pour la réalisation d'un contrat. Il précise alors l'exigence requise dans les documents d'appel d'offres. Si l'imposition d'une telle exigence réduit indûment la concurrence, l'organisme public doit permettre à tout fournisseur de présenter une soumission et accorder à celui qui répond à l'exigence prévue au premier alinéa, une marge préférentielle d'au plus 10 %. Dans ce dernier cas, le prix soumis par un tel fournisseur est, aux seules fins de déterminer l'adjudicataire, réduit du pourcentage de marge préférentielle prévu, et cela, sans affecter le prix soumis aux fins de l'adjudication du contrat. Le pourcentage de marge préférentielle qui sera appliqué doit être indiqué dans les documents d'appel d'offres. »
- 10 [www.seao.ca](http://www.seao.ca)
- 11 Vous pouvez consulter l'ensemble des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme au : <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>
- 12 Ces données sont issues du document « Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada » que l'on peut retrouver sur le site Internet suivant : [http://www.ccmf.org/ci/rprt2005/C&ISummary\\_F.pdf](http://www.ccmf.org/ci/rprt2005/C&ISummary_F.pdf)
- 13 Pour plus d'information, consultez le site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>
- 14 Pour une description plus complète des critères utilisés par le FSC : <http://www.fscscanada.org/PrincipesCriteres.htm>
- 15 Cette information est issue du site Internet de la Chlorine Free Product Association : <http://www.chlorinefreeproducts.org/press-releases/confronting-chlorine.pdf>
- 16 Pour plus d'information, consultez le site Internet suivant : [http://www.ecologo.org/fr/certifiedgreenproducts/?category\\_id=28#28](http://www.ecologo.org/fr/certifiedgreenproducts/?category_id=28#28)
- 17 Pour plus d'information, consultez [http://www.iso.org/iso/fr/iso\\_14000\\_essentials](http://www.iso.org/iso/fr/iso_14000_essentials)
- 18 Pour plus de détails et d'information sur les meilleures pratiques de recyclage, consultez le site de Recyc-Québec : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>
- 19 Ces renseignements proviennent du site Internet de la coopérative FibrEthik : [http://www.fibrethik.org/coton\\_equitable.htm](http://www.fibrethik.org/coton_equitable.htm)
- 20 Ces renseignements proviennent du site Internet de la coopérative FibrEthik : [http://www.fibrethik.org/coton\\_equitable.htm](http://www.fibrethik.org/coton_equitable.htm)
- 21 Pour plus de détails, consultez : <http://transfair.ca/fr/aboutfairtrade>
- 22 Pour plus d'information, consultez : <http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/docs/pdfCahiersRecherche/201-2008.pdf>
- 23 <http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/epic/site/cb-bc.nsf/fr/o1231f.html>
- 24 L'organisme Transfair Canada est le seul organisme canadien à pouvoir apposer le sceau « équitable » sur des produits tels que café, bananes, produits du cacao (chocolat, sirops, produits de confiseries, desserts congelés et cosmétiques), coton, fleurs, quinoa, riz, sucre, thé, épices, ballons de sport et vin. Selon cet organisme : « Le commerce équitable est un système commercial international fondé sur le dialogue, la transparence et le respect. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions aux petits producteurs agricoles et aux travailleurs des pays en développement. Les principes et les objectifs du commerce équitable s'appuient sur un système international rigoureux de contrôle, de vérification et de certification ». Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de cet organisme au : <http://www.transfair.ca/>
- 25 Cette information provient d'un entretien avec M. Marc-Henri Faure, consultant spécialisé en développement durable chez SynAIRgis : <http://www.synairgis.com/public/home.php?lang=fr>

## **CENTRE INTERNATIONAL DE SOLIDARITÉ OUVRIÈRE (CISO)**

Le Centre international de solidarité ouvrière est une organisation non gouvernementale (ONG) de solidarité et de coopération internationale qui a été créée par le mouvement syndical québécois en 1975. Le CISO a comme mission de développer la solidarité internationale en renforçant les liens entre travailleuses et travailleurs d'ici et du Sud en lutte pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et démocratique. Depuis plus de dix ans, le CISO se préoccupe des impacts socio-économiques et politiques de la mondialisation. Il s'est entre autres intéressé à la problématique des ateliers de misère, en développant des projets dans plusieurs pays du Sud. Le CISO coordonne aussi les travaux de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère depuis sa fondation en 2003. Au fil des ans, le CISO a mis en place divers outils et formations sur la mondialisation et ses effets sur les conditions de travail et de vie des personnes tant au Sud qu'au Nord.

## **COALITION QUÉBÉCOISE CONTRE LES ATELIERS DE MISÈRE (CQCAM)**

Créée en 2003, la CQCAM est une table de concertation du CISO qui regroupe plus d'une trentaine d'organisations syndicales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations étudiantes provenant de partout au Québec. Elle a pour mission de sensibiliser la population du Québec à l'existence des ateliers de misère et de développer des alternatives concrètes pour contrer la prolifération de ces ateliers, notamment par la mise en place de politiques d'approvisionnement et de codes de conduite responsables. La CQCAM a créé des Tables régionales qui s'occupent de la mise en place de politiques d'approvisionnement responsable dans les institutions publiques (municipalités, universités, commissions scolaires, etc.) et privées. Ces tables sont à l'œuvre dans les villes de Québec et de Montréal.

[ciso.qc.ca](http://ciso.qc.ca)